

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-306/13/BC

**■ Attribution d'une subvention à la Chambre Syndicale de l'Habillement -
Approbation d'une convention
DPEATSV 13/9811/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le « SPL Professions Mode » regroupe depuis 2003 les actions économiques de l'amont de la filière Mode de la métropole marseillaise. Il est porté par la Chambre Syndicale de l'Habillement qui, en se restructurant, a créé une véritable dynamique industrielle.

En 2011, la Chambre Syndicale de l'Habillement et le SPL Professions Mode ont su renouveler leurs forces pour dynamiser la filière Mode-Habillement.

En Provence Alpes Côte d'Azur, le poids économique de la filière représente : 20.000 emplois et plus d'un milliard de chiffre d'affaires (y compris l'activité commerce).

Les actions de la Chambre Syndicale de l'Habillement sont organisées autour de quatre priorités :

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

- Développer la formation professionnelle et les compétences,
- Favoriser les relations des jeunes avec le monde du travail,
- Faciliter les recrutements,
- Améliorer l'image de la filière Mode-Textile-Habillement

L'emploi et formation

- Convention de partenariat avec l'Académie d'Aix-Marseille,
- Valorisation de la formation technique en collaboration avec les lycées techniques de la région,
- Formations techniques et professionnelles avec l'Association pour la Formation des Métiers de l'Artisanat,
- Le Forum emploi, les 3 et 4 octobre 2013,
- L'animation du Pôle Emploi Mourepiane,
- La formation d'Entrepreneuriat : avec la couveuse ADIJE maintien et renforcement du partenariat,
- Journées décentralisées de l'emploi : en partenariat avec la Cité des Métiers de Marseille et le Pôle Emploi des journées de présentation de la filière Textile Habillement,
- Soutien de la sous-traitance industrielle en partenariat avec l>IDEX,

Aide et promotion pour le développement des entreprises industrielles et artisanales

- Participations à plusieurs salons :
Salon du Chocolat, Salon AMAT, Artisans 13, la Foire Internationale de Marseille, Défilé de l'Opéra, le salon des antiquaires, Défilé Sainte Catherine, Salon « Les métiers d'art et du mariage », Faites de la Mode, Expositions ventes,
- La semaine de la mode au Pavillon M,
- Pavillon M à Paris,
- Mise en relations « Réseau », rencontres des chefs d'entreprises, organisées sur une demi-journée (dans une entreprise adhérente), ces manifestations réservées aux adhérents ont pour objectif d'intensifier la vocation de la Chambre Syndicale de l'Habillement d'être un lieu d'échanges et de réseau,
- Promotion des marques régionales par l'habillage des agents d'accueil du Pavillon M

Développement à l'international

- Participation aux Salons Prêt-à-Porter et Who's Next à Paris,
- Mission en Ukraine, dans le cadre du festival Odessa Fashion days, pour une promotion des marques de la région PACA,
- Salon CPM Moscou : salon professionnel international de la mode pour femmes, hommes et enfants,
- Mission d'affaires PACA en Russie,

Projet Mode

Suite à la réalisation de l'étude filière Textile-Habillement, menée par l'AGAM, et ses préconisations, la Chambre Syndicale a organisé la constitution d'un comité d'experts en vue d'un travail de réflexion sur l'étude de faisabilité du projet Mode.

Les objectifs de l'étude de faisabilité sont :

- Valider la faisabilité du projet d'une plateforme pour les entreprises en développement et d'outils partagés dans le domaine de la Mode (cible : jeunes entrepreneurs dans le secteur de la Mode)
- Identifier des attentes et besoins acteurs locaux, quant à ce projet de plateforme
- Faire un retour d'expériences de structures analogues présentes à Lyon, Lille, Paris
- Vérifier la pertinence d'un « parcours créateurs » entre ces plateformes de même type et celle envisagée à Marseille, afin de préconiser des conventions d'hébergement et de partenariat mais également de définir les atouts dans la Cité phocéenne et de présenter particularités et différenciation.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

En début d'année 2013, la DIRECCTE PACA, membre du Comité d'Experts a sollicité le Ministère de l'Industrie pour la prise en charge de cette étude de faisabilité. Un cabinet labellisé par le Ministère sera choisi pour ce travail. Fin 2013, la Chambre s'appuiera sur les préconisations issues de la restitution pour le projet Mode Marseille et ouvrira des opportunités économiques pour l'année 2014.

MPM a soutenu le SPL en 2012 en apportant une participation de 10.000 euros.

Le budget prévisionnel du SPL Professions Mode s'élève, pour 2013, à 157.730 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- Charges de personnel :	94.900 euros
- Autres services :	9.465 euros
- Achats et fournitures :	24.492 euros
- Services extérieurs :	25.600 euros
- Reversement des cotisations :	3.273 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

- Entreprises :	17.630 euros
- Région Paca :	30.000 euros
- Ville de Marseille :	65.000 euros
- MPM :	20.000 euros
- Chambre de Métiers :	25.100 euros

La part des charges de personnel s'élèverait à 60,2 % des dépenses, en augmentation de 2.400 euros par rapport au budget prévisionnel de 2012.

La part de financement par les entreprises s'élèverait à 11,2 % des recettes en diminution de 37.670 euros par rapport au budget prévisionnel de 2012.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2013, pour l'animation du SPL par la Chambre Syndicale de l'habillement, pour un montant de 10.000 euros (maintien de la participation par rapport à 2012) dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir cette filière.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 euros, à la Chambre Syndicale de l'Habillement pour l'animation du SPL « Profession Mode ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Chambre Syndicale de l'Habillement.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :- Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90 - Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI